

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2022

Sont présents MM. Christophe DESCARGUES – Jean-Luc NAYRAC – Christian PASQUIER – Sylvain QUERCY – Jean-Jacques ROYER

Mmes– Marlène MAZARGUIL – Elodie MOUNAL

Absents excusés : MM André GENOT – Yves GONZALES et Mmes Valérie FOUBERT - Sella PAGES

Procuration: Mme Valérie FOUBERT à M. Jean-Luc NAYRAC et Mme Stella PAGES à M. Christophe DESCARGUES

Secrétaire de séance : Mme Elodie MOUNAL

Début de séance : 21h00

Ordre du jour

- Approbation du P.V.de la réunion du 5 Septembre 2022.

- Délibération sur les statuts de la Communauté de Commune suite à sa révision
- Délibération sur le RPQS du SPANC de 2021
- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours
- Désignation d'un élu concernant les ordures ménagères et recyclables
- Délibération sur la révision du loyer du logement communal
- Délibération sur le montant du CIA (Complément Indemnitare Annuel) pour l'agent technique
- Délibération sur le montant du CIA (Complément Indemnitare Annuel) pour la secrétaire de mairie
- Proposition de la réduction de l'horaire de l'éclairage public en heure d'hiver
- Commémoration du 11 Novembre
- Point sur la demande de l'association Art & Patrimoine concernant les différents itinéraires
- Noël des enfants de la commune
- Point d'étapes sur le PLUI et de la Communauté de Commune du Grand-Figeac
- Rapports des commissions
- Vœux de la municipalité à la population
- Demande d'extension de la zone d'assainissement collectif sur la Route de Théminettes jusqu'à chez Mme Bos comme validé dans le schéma communal
- Etude sur l'implantation des nouvelles bornes incendie
- Questions diverses.

Approbation du P.V. de la réunion du 7 juin

⇒ A l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès verbal est approuvé.

Révision des statuts de la Communauté de Communes du Grand-Figeac

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les modifications statutaires proposées par le Grand-Figeac et adoptés lors du conseil communautaire du 27/09/2022, documents transmis à chaque conseiller avant la séance pour étude.

Il précise qu'il revient désormais à chaque commune membre du Grand-Figeac de se prononcer sur la révision desdits statuts.

- ⇒ Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, approuve la révision des statuts communautaires tels que présentés et adoptés en conseil communautaire le 27/09/2022

Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Grand Figeac

M. le Maire présente au Conseil Municipal le RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité) du service du SPANC du Grand Figeac pour l'exercice 2021.

Ce document a été transmis à chaque conseiller pour étude, par voie électronique le 28 octobre.

- ⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal approuve ce rapport

Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les correspondants incendie et secours sont prévus par l'article 13 de la loi n°2021-1520 (dite Loi MATRAS) et le décret d'application n°2022-1091 du 29 juillet 2022.

Ils doivent être désignés dans chaque conseil municipal où n'est pas désigné un adjoint ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, en application de l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure. Cette fonction n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Par courrier du 14 octobre, Mme le Préfet du Lot en a précisé les missions :

- Interlocuteur privilégié du SDIS sur la prévention et la lutte contre les incendies,
- Information du conseil et des habitants sur les risques de sécurité civile, les mesures de sauvegarde, moyens de secours et d'urgence,
- Le cas échéant : information sur les risques majeurs ou la gestion de la défense contre l'incendie.

Pour le mandat en cours, il appartient aux maires concernés de désigner ce correspondant parmi les adjoints ou conseillers municipaux. Le maire doit ensuite communiquer le nom du correspondant à Mme le Préfet et au Président du conseil d'administration du SDIS.

M. le Maire propose au conseil de désigner Correspondant Incendie et secours de la commune :

Titulaire : M. André GENOT
Suppléant : M. Jean-Jacques ROYER

⇒ Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, valide la proposition de M. le Maire

Désignation de correspondants concernant les ordures ménagères et recyclables

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu des évolutions à venir concernant la gestion des déchets ménagers, notamment avec la TEOM incitative, au niveau des EPCI (Grand-Figeac en ce qui nous concerne), il serait judicieux de nommer des représentants parmi les élus municipaux.

M. le Maire propose au conseil de désigner Correspondant « Ordures ménagères et recyclable » de la commune :

Titulaire : M. Jean-Jacques ROYER
Suppléant : M. Sylvain QUERCY

⇒ Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, valide la proposition de M. le Maire

Révision du loyer logement communal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

La révision du loyer du logement communal occupé par M. RENOLLET Jonathan sur la base des variations du nouvel Indice de Référence des loyers publié par l'INSEE entre l'indice moyen annuel du 3ème trimestre 2021: 131.67 et l'indice moyen annuel du 3ème trimestre 2022 : 136.27 soit une augmentation de 3.87%.

A compter du 01/11/2022, le loyer mensuel s'élèvera à :

$420.45/131.67 \times 136.27 = 435.14\text{€}$

soit un loyer annuel de : **5 221.68€uros**

Cette décision sera notifiée au locataire.

Montant du Complément indemnitaire Annuel pour M. Gonzales

Suite la mise en place par le Conseil Municipal du RIFSEEP délibération N°2017010401 du 04 Janvier 2017 pour les adjoints administratifs et la délibération N°2017083126 du 31 Août 2017 pour les Adjointes techniques,

Vu la circulaire de la Préfecture du Lot du 11 décembre 2018 rappelant aux collectivités leurs obligations en matière de RIFSEEP,

M. le Maire informe que le versement du Complément indemnitaire Annuel (CIA) est devenu obligatoire. Le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents (valeur professionnelle de l'agent, investissement professionnel, sens du service public, capacité à travailler en équipe et contribution au collectif de travail).

Pour l'année 2022, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer un Complément indemnitaire annuel (CIA) à M. Bernard GONZALES.

- ⇒ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants décide :
- D'allouer à M. BERNARD GONZALES la somme de 60€ Brut/an
 - Cette prime sera versée en une seule fois au mois de Décembre

Montant du Complément indemnitaire Annuel pour Mme Levasseur

Suite la mise en place par le Conseil Municipal du RIFSEEP délibération N°2017010401 du 04 Janvier 2017 pour les adjoints administratifs et la délibération N°2017083126 du 31 Août 2017 pour les Adjointes techniques,

Vu la circulaire de la Préfecture du Lot du 11 décembre 2018 rappelant aux collectivités leurs obligations en matière de RIFSEEP,

M. le Maire informe que le versement du Complément indemnitaire Annuel (CIA) est devenu obligatoire. Le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents (valeur professionnelle de l'agent, investissement professionnel, sens du service public, capacité à travailler en équipe et contribution au collectif de travail).

Pour l'année 2022, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer un Complément indemnitaire annuel (CIA) à Mme Sabine LEVASSEUR.

Mme Levasseur sort de la salle lors du vote de son CIA.

- ⇒ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants décide :
- D'allouer à Mme Sabine LEVASSEUR la somme de 110€ Brut/an
 - Cette prime sera versée en une seule fois au mois de Décembre

Réduction de l'éclairage public en heure d'hiver

M. le Maire rappelle que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie, M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations. Outre la réduction de la consommation électrique, cette action contribuerait aussi à la lutte contre les nuisances lumineuses.

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière et le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41 ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 173 ;

- ⇒ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :
- D'adopter le principe de l'extinction de l'éclairage public communal du 1^{er} Novembre jusqu'au 31 Mars, de 21h à 6h30 du matin, exception faite des points d'éclairage sans comptage
 - De charger M. le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure

Virements de crédits - Dépassement de crédits chapitre 67

Ce point, non prévu à l'ordre du jour, a été accepté d'être traité durant ce Conseil Municipal par l'ensemble des élus présents ou représentés.

Le Conseil Municipal, suite à la pénalité reçue du CNRACL pour le retard dans le règlement des cotisations du 4^{ème} trimestre 2018, et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	6718				Charges Exceptionnelles sur Opérations de Gestion	+45.71
Total						+ 45.71

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615231				Voiries	-45.71
Total						-45.71

Commémoration du 11 Novembre

La commémoration se déroulera à 11h45.

Point sur la demande de l'association Art & Patrimoine concernant les différents itinéraires

M. le Maire rappelle que la commune a déjà 2 chemins : le GR6 et la ballade de la Bastide.

Le temps de passage du tracteur pour l'entretien de nos chemins représente environ 25h/an.

M. le Maire signale qu'il reste certains points en suspens comme

- le problème de balisage ;
- une cotisation uniforme, sans tenir compte du nombre d'habitants ;
- l'intention de certains membres de vouloir interdire l'accès de ces chemins à certains modes de randonnées comme les vélos ou les quads.

Compte tenu de tous ces points, M. le Maire suggère de laisser l'association Art et Patrimoine cheminer dans leur réflexion et de s'orienter plutôt, comme déjà envisagé sur « Les Clefs de la Bastide...

Noël des enfants de la commune

M. le Maire annonce que le Noël des enfants se déroulera le 17 décembre à 15h30. Les parents comme les grands-parents sont invités.

Point d'étapes sur le PLUI et de la Communauté de Commune du Grand-Figeac

Point d'étape : les zones Ub et U existantes sont terminées d'être étudiées. Il ne restera qu'une seule zone U désormais.

Les possibilités de construction ont été identifiées avec 5 lieux dans la zone U actuelle et 4 dans la zone Ub actuelle.

Rapports des commissions

Ecole : la réunion qui s'est tenu à Lacapelle a permis d'apprendre qu'il va y avoir une harmonisation du tarif de la participation entre les 2 écoles (maternelle et primaire)

Vœux de la municipalité à la population

Ils se dérouleront le 15 janvier à 11h

Demande d'extension de la zone d'assainissement collectif sur la Route de Théminettes jusqu'à chez Mme Bos comme validé dans le schéma communal

Un courrier est à faire au Président du syndicat. Cette extension doit être faite avant 2025, date à laquelle le goudronnage de cette route est prévu.

Etude sur l'implantation des nouvelles bornes incendie

Une réunion s'est tenue avec les fontainiers pour discuter de ce qu'il serait préférable de mettre en place. La solution des bornes incendie serait retenue, la borne ayant démontré ses atouts lors du dernier incendie déclaré sur la commune. Le syndicat serait d'accord pour les poser. Le coût serait autour de 3000€ tout compris par borne. Sachant que 5 bornes seraient à prévoir, c'est un budget de 15000€ à budgéter.

Questions diverses

- M. le Maire informe que, lors de sa visite de contrôle de notre église, le représentant des Bâtiments de France a signalé une fissure et qu'il conviendrait d'installer un appareil de mesure afin de vérifier les variations dans le temps.
- M. le Maire annonce que la procédure de demande de subventions par les associations va être remise en vigueur : il conviendra désormais de présenter avec sa demande de subvention la copie du compte administratif.
- Le préfet du Lot a informé la mairie que le Plan Communal de Sauvegarde est à mettre en place durant les 2 ans à venir.

La séance est terminée à 23h04.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc NAYRAC

Mme Elodie MOUNAL